

La Fin du Secret Médical

Avec le déconfinement, le secret médical est menacé. Le gouvernement veut mettre en place un traçage des personnes malades du Covid-19 et de leur famille. L'exécutif évoque la politique mise en oeuvre en Corée du Sud pour mettre en avant ces dispositions car ce pays est cité en exemple dans sa gestion de crise.

Les Coréens ont été fortement touchés au début. Mais les autorités ont réagi rapidement. Elles ont repéré les foyers d'infection, isolé les malades, qu'elles ont immédiatement soignés, tracé les personnes qui avaient été en contact avec eux, dépisté massivement la population grâce à des tests proposés sur des drives, mis en place une politique de masques et de distanciation sociale.

Il n'y a pas eu de confinement. L'économie ne s'est pas arrêtée. Il y a eu 265 morts, 11000 cas environ, et l'épidémie a été vite maîtrisée. La politique de traçage en Corée du Sud, n'est qu'une mesure parmi d'autres et il n'est pas prouvé que celle-ci ait été la plus importante : la réaction rapide des autorités, les masques, le dépistage et la distanciation sociale ont sans doute été bien plus importants puisque ce sont les mesures que l'on retrouve dans les autres pays ayant réussi à juguler l'épidémie : c'est le cas à Hong Kong, Taïwan ou en Grèce.

En France, seul le confinement a été proposé. Au début de la crise, les Ministres de la santé et de l'intérieur, Olivier Véran et Christophe Castaner, ont estimé qu'en France, l'idée d'un traçage de la population n'était pas acceptable. Ils estimaient cette mesure anti-démocratique et contraire aux libertés fondamentales... Quelques semaines plus tard, ils avaient changé d'avis.

Ils ont d'abord proposé une application à télécharger sur les téléphones. Elle s'appelle « StopCovid ». L'adhésion à ce projet devait se faire sur la base du volontariat. Cette démarche posait déjà un certain nombre de questions et n'avait absolument pas été soumise au débat public.

Puis Emmanuel Macron décrète le déconfinement le 11 mai 2020. Les membres du gouvernement sont pris de court. L'application n'étant pas prête, il est demandé aux généralistes d'assumer le traçage, en faisant remonter les informations relatives aux patients. Et les personnes contaminées ne sont pas les seules concernées. Désormais, si vous allez chez le médecin car vous êtes testé positif au Covid-19, vos données de santé sont transférées à l'administration. Votre médecin perçoit 30 euros en plus des 25 euros prévus pour sa consultation médicale. On lui demande de donner les informations sur votre famille : votre conjoint et vos enfants ! De plus, 2 € sont ajoutés pour chaque « cas contact » du patient que le médecin déclare. Si pour chaque cas contact, il parvient à obtenir les coordonnées, le numéro de sécurité sociale et le téléphone, il reçoit 4 € ! Tout cela évidemment sans votre accord. On veut transformer les médecins en mouchards.

Comment, dans ce contexte, garder un lien de confiance avec le patient ? La majorité de la profession médicale s'est opposée à cette mesure, acceptée par l'Union Régionale des Professions de Santé (URPS) : Union de laquelle les syndicats de médecins libéraux SML et FMF Réunion ont claqué la porte.

Après l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement introduit un nouveau concept : les brigades sanitaires. Si vous êtes testés positifs au Covid-19 et que votre médecin vous a déclaré à l'administration, une « brigade sanitaire » va s'occuper de vous. Elle est en droit de vous aider à mettre en pratique les recommandations des autorités sanitaires. Cette brigade est constituée d'un médecin hospitalier et de personnels administratifs issus de l'Agence Régionale de Santé et de la CGSS. Nous quittons la police du confinement pour accueillir la brigade du coronavirus.

Les données récoltées par votre médecin généraliste sont gardées dans un système d'information appelé SIDEP. Les hôpitaux, de leur côté, sont encouragés à récolter les données de leurs patients pour qu'elles soient réunies sur le « Health Data Hub ». Ce système d'exploitation des données prend le relais du Système National des Données de Santé créé en 2016. Ne vous étonnez pas si la dénomination du nouveau système est en anglais. Normal, il est hébergé par Microsoft.

Où iront-elles, ces données ? Vers la CIA ? Les Banques ? Les Assurances en Santé ? Rassurez-vous, c'est pour « notre bien »...

Dr Bruno Bourgeon, porte-parole d'AID <http://aid97400.re>